

23 November 97

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant les publications
pouvant intéresser les Echanges
internationaux - Moulages

N° 2000 bis

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

2000 bis
Echanges internationaux

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2000 bis

Brux. 7 Sept 1886

M^r F. Simon

Monsieur

avec des Bouches

J'ai l'honneur de vous
informer que le Concierge
du Palais des Académies vous
autorise à vous délier ces
cours vous les deux peintures
bas-reliefs en albâtre repré-
sentant d'un : Le Christ au
Calvaire (N^o 474 del 'Simon-
-Davy-général), l'autre : La
fièvre de la Pentecôte (N^o 475)
qui vous sont versés scier
pour les servantes que vous
êtes chargé d'opérer à la
demande de la Commission
du clavier d'art Monumental
& Industriel.

Vous prendrez toutes les
précautions afin que ces
deux ouvrages soient
restitués intacts vers l'année
de l'année de la Sculpture
à la Commission de l'art
cathédrale. Le Secrétaire
D^r H.

Reçu des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture
deux bas-reliefs en albâtre portant les N^{os} 474 et 475
& représentant 1^{er} Le Christ au Calvaire & 2^e La fête de la
Pentecôte.

Bruxelles, le 8 Septembre 1886.

P. Simon



Bruxelles le 6 E^{bre} 1886



Monsieur,

J'ai parlé hier Monsieur Têtes qui m'a dit que l'on n'aurait pas trouvé d'inconvénients à me confier deux des bas-reliefs en albâtre qui se trouvent à l'entrée-sol. du Palais des Académies, et que je devais me rendre chez vous pour que vous me donniez un mot pour le concierge du Palais.

Je suis allé au musée mais je n'ai pas eu le plaisir de vous rencontrer. Pourriez vous être assez aimable de remettre le petit mot au concierge du musée de peinture où je viendrai le prendre, ce serait plus facile, car j'ai beaucoup d'occupations en ce moment et je puis difficilement m'absenter.

Veuillez agréer je vous prie Monsieur l'assurance de ma haute considération

P.S. C'est la galyotha et l'appareille de St. Esprit aux apothés que je désirerais avoir

F. Simon

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2000 bis

Brux. 4 Dec. 1881

à M^r le Ministre de
l'Intérieur

Satisfaisant ~~de~~ desir
exprimé par votre lettre du
23 Novembre 1881, j'ai l'honneur
de vous informer que les
publicateurs des Musées
royaux de Peinture et de
Sculpture qui pourront
participer aux échanges
internationaux de Cornu

1^o au Catalogue du Musée ancien, volume
n^o 18, vendu au prix d'une franc.

2^o au Catalogue du Musée Wiczy, brochure
n^o 18 - au prix de 50 centimes.

Agr.

Le Conservateur.



Ministère
de
l'Intérieur,

Bruxelles, le 23 Novembre 1881.



Administration
des Beaux-arts,
Sciences et Lettres.

Monsieur le Conservateur,

N° 14902.

Une Conférence a eu lieu à Bruxelles, dans le courant du mois d'Août 1880, pour régler et arrêter définitivement toutes les questions qui se rattachent au système des échanges internationaux de documents et de publications.

Le préambule de la Convention provisoire issue de cette conférence stipule que les dispositions au sujet desquelles les délégués des différents gouvernements se sont mis d'accord, formeront le texte d'un acte diplomatique, liant non seulement les états contractants, mais tous ceux qui voudraient adhérer à la Convention.

Il importe donc, Monsieur le Conservateur, que le Gouvernement belge soit en mesure, le plus tôt possible, de remplir les obligations qu'imposent les diverses stipulations de la Convention dont il s'agit.

Les publications à échanger sont les suivantes:
1^{re} Les documents officiels, parlementaires et administratifs qui sont livrés à la publicité dans le lieu d'origine;
2^{re} Les ouvrages exécutés par ordre et aux frais ou avec les subsides des gouvernements;
3^{re} Les publications des académies et sociétés savantes, des universités et des écoles.

Chaque gouvernement fera imprimer une liste, des publications qu'il peut mettre à la disposition des états contractants.

Je vous prie, Monsieur le Conservateur, de vouloir bien, en ce qui concerne votre établissement,
réunir

à Monsieur le Conservateur
Des Musées de peinture et
de Sculpture de l'Etat.

réunir les indications nécessaires pour permettre de
répondre aux conditions du programme ci-dessus.

Il y aura lieu d'indiquer le format, le prix et le
nombre d'exemplaires du tirage des ouvrages, de manière
à faciliter la rédaction d'une table aussi complète que
possible.

L'instruction de cette affaire présentant un certain
caractère d'urgence, je vous serais obligé, Monsieur le
Conservateur, de me tenir au courant de la suite qui y sera
donnée.

Le Ministre de l'Intérieur,
G. Ratin-Jacquemys